

# Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2021/2619(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
<p>Normes techniques de réglementation précisant la méthode à utiliser par les autorités de résolution pour estimer l'exigence visée à l'article 104 bis de la directive sur les fonds propres réglementaires et l'exigence globale de coussin de fonds propres pour les entités de résolution au niveau consolidé du groupe de résolution lorsque le groupe de résolution n'est pas soumis à ces exigences en vertu de cette seconde directive</p> <p>Complétant <a href="#">2012/0150(COD)</a></p> <p>Sujet</p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières</p> <p>2.50.04 Banques et crédit</p> <p>2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes</p> <p>2.50.10 Surveillance financière</p>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/2619(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ECON/9/05709